

La rédaction des évaluations et des rapports circonstanciés dans la FPH code M3

La formalisation des évaluations positives et événements indésirables par les managers de toutes les filières dans la fonction publique hospitalière fait partie intégrante des fonctions.

La distinction entre le fait, l'opinion et le sentiment ainsi que la connaissance informelle des différences entre les situations statutaires des agents sont indispensables à cette formalisation.

Pour accompagner les acteurs de terrain, GH³ a conçu une formation d'une journée permettant de faire le point sur la rédaction des évaluations et des rapports circonstanciés dans la fonction publique hospitalière.

Intervenant

- Jean-Yves Copin

Durée

- 1 jour

Public

- Personnel encadrant toute filière dans la FPH

Tarif

- 540 € TTC

Objectifs

- Connaître les nouvelles règles en matière d'évaluation suite à la loi de transformation de la fonction publique
- Appréhender le risque juridique inhérent à la rédaction d'évaluations et de rapports
- Savoir distinguer ce qui relève du fait, du sentiment et de l'opinion
- S'entraîner à la rédaction des évaluations et des rapports

Programme

Quiz d'introduction

Introduction

La loi de transformation de la fonction publique ou le changement de philosophie des RH hospitalières

- De la notation à l'évaluation
- L'impact de l'évaluation sur la carrière des fonctionnaires
 - La formalisation a priori des politiques RH
 - La prise en compte des parcours, de la réalisation des objectifs, des formations dans l'avancement
- Les nouveaux outils RH (présentation rapide)
 - Le rapport social unique
 - Les lignes directrices de gestion
 - Le plan pluriannuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Les enjeux du calendrier de l'évaluation sur les politiques RH

Méthode pédagogique

Apports cognitifs d'introduction

Module 1

L'évaluation des fonctionnaires, des stagiaires et des contractuels

- Rappels réglementaires sur l'évaluation des fonctionnaires, des stagiaires et des contractuels
- Les recours envisageables (CAP et CCP)
- La formalisation de l'évaluation : la distinction opinion/fait/sentiment
- Cas pratique

Méthode pédagogique

Apports cognitifs, cas pratiques : rédaction d'une évaluation, formalisation de l'atteinte des objectifs, distinction faits/opinion/sentiment

Module 2

La formalisation des événements indésirables en GRH

- Les cas de formalisation des événements
 - Les fautes disciplinaires (et les sanctions envisageables)
 - L'insuffisance professionnelle
 - Les accidents de service, les maladies professionnelles
 - Le stage et la période d'essai du contractuel
 - La rédaction des rapports circonstanciés
 - Illustration de leur utilisation par le juge
 - Cas pratique autour de la rédaction de plusieurs rapports sur des situations vécues par les participants

Méthode pédagogique

Rappels cognitifs et cas pratiques de rédaction de rapports

Conclusion

Quiz final